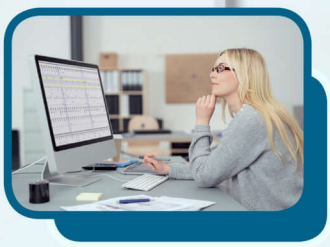
ÉTABLIR ET CONTRÔLER LES DÉCLARATIONS FISCALES : CCP2 TITRE PRO GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL

Formation éligible au CPF



Comptabilité - Gestion - Assurance

Objectifs

Être capable de gérer les déclarations fiscales.

Contenus

Programme de la formation : – Établir et contrôler les déclarations fiscales périodiques. – Établir et contrôler les déclarations fiscales annuelles.

Pré-requis

Niveau BAC ou équivalent - Expérience dans le domaine de la comptabilité

Modalités et délais d'accès à la formation

Entretien puis tests de positionnement - Individualisation du parcours (par blocs de compétences)

Public concerné

Tout public, Salariés, Demandeurs d'emploi

Accessible aux personnes handicapées

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours théoriques, travaux pratiques et stages en entreprise

Modalités d'évaluation

- Évaluation orale et/ou écrite au cours de la formation
- Examens blancs
- Évaluation de la période en entreprise
- Examen final

Validation

- CCP2 du titre professionnel sous réserve de réussite à l'examen (mises en situation professionnelle et dossier de synthèse de pratique professionnelle).- A partir de l'obtention d'un CCP, possibilité de présenter les autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de durée de validité du titre.

Modalité de financement

- Financement individuel
- CPF
- Projet de Transition professionnelle
- Contrat de sécurisation professionnelle
- Plan de développement des compétences
- PRO-A
- Financement France Travail

Tarif

Prix maximum : 13€/heure.
Tarif donné à titre indicatif, modulable en fonction du projet et du statut du candidat. Pour une réponse sur mesure : nous contacter.

Résultat(s)

Formation non mise en place en 2025

Formation réalisée par
GRETA Auvergne

Site de formation
Collège du Monteil
Rue Henri Pourrat
43120 - Monistrol sur Loire

Contact
Céline GIBERT
04 71 09 80 20
greta-auvergne.agence43@ac-clermont.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉSEAU greta AUVERGNE